

PROCÈS VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi 4 juin 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué le 28 mai 2020, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame la Maire, Elisabeth DAILLY.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DAILLY, Mme BORDE, M. COLINET, M. BERNARD, Mme MOREAU, Mme BOUFFENY, M. VOISIN, Mme RICHARD, Mme PICARD, Mme AOUT, Mme BOURDIER, M. BERGOUGNOUX, Mme BRUN, M. FAREZ, Mme DAMON, M. GERARDIN, Mme BAUTHIAN, M. SIRONI, M. HELIE et M. ECHEVIN.

POUVOIRS :

Mme PICETTO	à	Mme DAILLY
Mme PALVADEAU	à	M. HELIE
M. ISHAQ	à	Mme DAMON

ABSENTS :

Mme CORMON, M. COUGOULIC et Mme MANDON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BERNARD

N°28/2020 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET GENERAL

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, avec **deux abstentions** (Mme DAMON et M. ISHAQ),

APPROUVE le Compte de gestion dressé par le Receveur Municipal au titre de l'année 2019 pour le Budget général.

N°29/2020 - APPROBATION DU COMTPE ADMINISTRATIF 2019

Sous la présidence du conseiller le plus âgé,

Madame la Maire ne prenant pas part au vote,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, avec **5 abstentions** (M. HELIE, Mme PALVADEAU, M. ECHEVIN, Mme DAMON et M. ISHAQ) et **deux personnes ne prenant pas part au vote** (Mme DAILLY et Mme PICETTO),

APPROUVE le Compte Administratif au titre de l'année 2019 faisant apparaître un excédent d'investissement de 16 253.94 € (hors restes à réaliser) et un excédent de 1 936 102.93 € pour la section de fonctionnement.

N°30/2020 - AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Considérant que la section d'investissement présente pour 2019 un excédent de 16 253.94 €,

Considérant que les restes à réaliser présentent pour 2019 un déficit de financement de 160 623.40 €,

Considérant que la section de fonctionnement présente pour 2019 un excédent de 1 936 102.93 €,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, avec **5 abstentions** (M. HELIE, Mme PALVADEAU, M. ECHEVIN, Mme DAMON et M. ISHAQ),

- **REPORTE** au compte 002 en section de fonctionnement la somme de 1 791 733.47 €,
- **AFFECTE** au compte 001 le solde d'exécution d'investissement de 16 253.94 €,
- **AFFECTE** au compte 1068 la somme de 144 369.46 €.

N°31/2020 - CONVENTION D'OBJECTIF ENTRE LE COMITE DES FÊTES ET LA VILLE D'ETRECHY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'exposé de Madame la Maire,

VU le projet de convention présenté,

VU les travaux de la commission vie associative qui s'est réunie le 28 janvier 2020,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, avec **deux personnes ne prenant pas part au vote** (M. BOUFFENY et Mme MOREAU),

DECIDE d'approuver le projet de convention tel qu'annexé,

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention.

N°32/2020 - TARIFS POUR LA SAISON CULTURELLE 2020/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, avec **deux abstentions** (Mme DAMON et M. ISHAQ),

FIXE comme suit les tarifs des spectacles proposés dans le cadre de la saison culturelle 2020/2021 :

Tarif adulte : 15 €

Tarif -18 ans : 5 €

FIXE le tarif réduit à 10 €, applicable uniquement pour les personnes handicapées et pour les personnes en recherche d'emploi,

FIXE le tarif de l'abonnement (valable pour 1 personne) à 60 € pour un pack de 6 spectacles payants,

FIXE le tarif du pass famille à 30 € (donnant droit à un spectacle pour 2 adultes et 2 mineurs),

DIT que ces tarifs s'appliqueront à compter de la saison culturelle 2020/2021, dès septembre 2020.

N°33/2020 - ACQUISITION DE TERRAINS – Les gardes neiges

Acquisition d'une parcelle classée au titre des Espaces Naturels et Sensibles

VU l'article L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la commune,

CONSIDÉRANT l'accord amiable en date du 18/02/2020 entre la Commune et VALLOIS Marie-Evette née DESRUES propriétaire de la parcelle cadastrée :

Référence cadastrale	Surface	Lieu-dit	Zonage PLU	ENS
A 610	1 279 m ²	LES GARDES NEIGES	N	Oui

Pour une contenance totale de 1 279 m².

CONSIDÉRANT que la parcelle cadastrée désignée ci-dessus est répertoriée au titre des Espaces Naturels Sensibles par délibérations du conseil général de l'Essonne en date du 28/06/1995 et du 22/06/2000,

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de se rendre acquéreur de ce terrain afin de mettre en œuvre la politique de protection des espaces boisés, pour les parcelles classées au titre des Espaces Naturels et Sensibles,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

AUTORISE Madame la Maire à réaliser l'acquisition de la parcelle désignée ci-dessus pour une contenance totale de 1 279 m² et pour un montant de 300 €,

AUTORISE Madame la Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer l'acte notarié,

DIT que la somme nécessaire à cette acquisition devra être inscrite au budget 2020.

N°34/2020 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES – Les Gardes Neiges

Acquisition d'une parcelle classée au titre des Espaces Naturels et Sensibles

VU la délibération en date du 25 février 1999 du Conseil Départemental de l'Essonne adoptant le principe d'aide aux communes dans le cadre des acquisitions foncières au titre des espaces naturels et sensibles et complétée le 23 mai 2005,

CONSIDÉRANT que les nouvelles modalités de saisine du service des domaines ne donnent plus lieu à évaluation pour des acquisitions d'un montant inférieur à 180 000 euros,

CONSIDÉRANT le projet d'acquisition par la commune des parcelles cadastrées comme suit :

Référence cadastrale	Surface	Lieu-dit	Zonage PLU	ENS
A 610	1 279 m ²	LES GARDES NEIGES	N	Oui

CONSIDÉRANT que le taux de subvention pouvant être accordé par le Département s'établit à 50% du montant d'achat des terrains, soit pour cette opération un montant de subvention pouvant s'élever à 150 €,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **l'UNANIMITÉ**,

AUTORISE Madame la Maire à solliciter l'aide départementale pour l'acquisition de la parcelle sus désignée et classée au titre des Espaces Naturels et Sensibles.

L'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 21h40